

Bulletin 2021-09

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important à l'intention de tous les directeurs généraux

Changement du cycle de réévaluation actuel

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19, la Province a décidé de modifier le cycle de réévaluation actuel en reportant au 1^{er} avril 2021 la date de référence de la réévaluation. Ce changement permettra de représenter avec plus d'exactitude les tendances et les transactions du marché de l'immobilier dans les évaluations immobilières aux fins d'impôts fonciers, et de réduire les appels. Ce changement est en harmonie avec les pratiques exemplaires utilisées à travers le Canada et a peu d'incidence sur la façon dont les Manitobains reçoivent la valeur imposable de leurs propriétés foncières.

La prochaine période d'évaluation commencera donc en 2023, qui marquera le début du cycle habituel de deux ans. Vous trouverez le Règlement modifiant le Règlement sur les évaluations générales et les questions connexes sur le site Web de la législation manitobaine en suivant le lien suivant :

https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/index_annual.fr.php.

Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec les Services d'évaluation, par courriel à l'adresse assessment@gov.mb.ca; ou par téléphone, au 1 866 801-2888 (sans frais) ou au 204 945-0119. Vous pouvez communiquer aussi avec le bureau d'évaluation de votre district.